

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023-045 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU COLLEGE FRIDA KAHLO

Le 5 avril 2023, à dix-huit heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE
Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, en date du 9 février 2023, modifiant le périmètre des collèges de la Fontaine à Missillac, Frida Kahlo à Pont-Château et Mona Ouzouf, à Savenay ;

A compter de la rentrée scolaire 2023-2024, le collège Frida Kahlo accueilli à la commune de Pont-Château et de Crossac actuellement rattachés au collège Queral. L'arrivée de ces nouveaux élèves, ainsi que le déplacement d'une classe Segpa au sein du collège nécessitent son extension et la construction du bâtiment destiné aux élèves de Segpa.

Par ailleurs, des aménagements de voirie doivent également être réalisés, afin d'organiser au mieux la circulation et le stationnement des bus, des véhicules légers, des cyclistes et des piétons. Ainsi, l'extension de la plateforme des cars scolaires sera réalisée, afin d'offrir 12 stationnements supplémentaires. Par ailleurs, 5 places de stationnement minutes seront créés, afin de permettre aux parents de déposer leurs enfants. Enfin, les cheminements piétons et vélos seront reconstitués.

Le montant prévisionnel de ces travaux, qui débiteront dans le courant du mois d'avril et s'achèveront en juillet 2023, s'élève à 198 809.88 € HT, ainsi répartis :

	HT	TVA	TTC
Réalisation de cheminements piétons/vélos autour de la SEGPA et entre le collège Frida Kahlo et le lotissement du Landas	73 638,00 €	20%	88 365,60 €
Extension de la plateforme des bus du collège Frida Kahlo + Extension du parking des parents d'élèves du collège Frida Kahlo	86 943,46 €	20%	104 332,15 €
Réalisation d'un éclairage public le long du chemin piétons/vélos autour de la SEGPA, entre le collège Frida Kahlo et le lotissement du Landas, et déplacement de deux candélabres pour l'extension du parking des bus du collège	38 228,42 €	0%	38 228,42 €
TOTAL	198 809,88 €		230 926,17 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financeurs	Montant sollicité	Taux
Département de Loire-Atlantique	159 047,90€	80%
Auto-financement	39 761.98€	20%
Montant total	198 809.88 € HT	

CONSIDÉRANT le rayonnement du collège Frida Kahlo qui s'étend au-delà du territoire communal ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 21 mars 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique d'un montant de 159 047,90€, dans le cadre de l'aménagement des abords du collège Frida Kahlo.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2023
- De la publication ou notification le : 11/04/2023

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.